

étapes échos

L'HEBDO DU RÉSEAU ÉTHIC ÉTAPES

vendredi 14 octobre 2011 - n°243

édito

Voilà, c'est fait. Le Conseil d'Etat a jugé que les moniteurs de colonies de vacances avaient droit à un repos quotidien.

« Le repos quotidien des moniteurs sera désormais de onze heures consécutives »

Les moniteurs bénéficiaient d'un régime particulier s'appliquant aux personnes titulaires d'un «contrat d'engagement éducatif» (CEE), participant «de façon occasionnelle à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs», pas plus de 80 jours par an.

Certains étaient « montés au créneau » dénonçant une «exploitation éhontée 24 heures sur 24» des jeunes «monos», d'autres rappellent que plus de 4,5 millions de jeunes sont accueillis chaque année par des centres de loisirs et d'hébergement, encadrés par près de 500 000 animateurs, moniteurs et directeurs et prédisent que l'application de cette disposition entrainera une augmentation du coût des séjours d'au moins 15%.

Bien sûr, l'idéal serait de confier ces enfants à des professionnels, mais outre l'augmentation des coûts, où trouver ces 500 000 animateurs professionnels disponibles pendant les vacances scolaires?

Les partisans de l'application de cette disposition précisent «Nous voulons un tarif accessible: nous voulons que les collectivités prennent le relais...»

Voilà un combat qui ne va pas être facile à gagner et qui risque d'ajouter encore plus d'inégalité à l'accès aux vacances.

"Tant que de nouvelles dispositions dérogatoires, ..., ne sont pas adoptées, les moniteurs de colonies de vacances ont droit à un repos quotidien de 11 heures consécutives", a conclu lundi le Conseil d'Etat.

En attendant, "comment s'organiser pour les prochaines vacances de la Toussaint, comment fixer nos tarifs pour l'année prochaine, notre cataloque est chez l'imprimeur, prêt à être tiré?"

Nous voilà dans une belle impasse.

Daniel Capillon

... cette semaine...

- > Pacte national du tourisme durable
- > Nouvelle commission à l'Unat
- > Enquête CPCA

- > Accueil collectif de mineurs
- > Ethic étapes CIS Eugène Hénaff à Aubervilliers

>> Pacte national du tourisme durable

Lancé par l'association ATD (Acteurs du Tourisme Durable), nous avons participé jeudi 13 octobre au comité éditorial du pacte national du tourisme durable.

Objectif? Rassembler les professionnels puis 1 million de signataires autour d'une plateforme de 5 mesures propices à l'essor du tourisme durable en France, qui seront présentées aux candi-

dats à l'élection présidentielle.

Les 5 mesures proposées, s'inscrivant dans une démarche durable globale, visent tout particulièrement à :

- Favoriser l'accès aux vacances pour tous (Accessibilité)
- Soutenir le développement des transports alternatifs (Environnement)
- Maintenir et développer l'emploi tou-

- ristique local (Economie)
- Instaurer la Semaine Nationale des Cultures Etrangères (Culture)
- Créer une Maison Nationale du Tourisme Durable (Sensibilisation et éducation)

Vous pouvez bien évidemment signer en ligne en vous connectant au site http://www.pacte-tourisme-durable.org/

>> Nouvelle commission à l'Unat

Le Bureau de l'Unat a décidé lors de son séminaire des 14 et 15 septembre 2011, de créer une commission juridique et fiscale dont il a confié l'animation à Philippe-Henri Dutheil, Vice-président.

Une première réunion de cette Commission à laquelle le réseau participera aura lieu le jeudi 17 novembre 2011 de 15h00 à 17h00 à l'Unat.

L'objectif de la Commission est de mettre en commun les réflexions et les analyses qui nous permettront de mutualiser et d'optimiser nos compétences et nos ressources en matière juridique et fiscale pour mieux répondre aux besoins des membres de l'Unat et des Unat régionales.

On ne peut que se réjouir de la mise en place de ce groupe de travail, qui devrait permettre d'ouvrir de nouvelles pistes pour faire face aux enjeux actuels et futurs de notre secteur.

>> Enquête CPCA

La CPCA lance une enquête nationale en direction des responsables associatifs sur le financement des associations. Vous pouvez répondre directement en ligne, depuis l'adresse suivante : enquete.cpca.asso.fr. Les résultats de cette enquête seront resti-

tués aux pouvoirs publics à l'occasion d'une manifestation nationale qui se tiendra au Sénat le 17 janvier 2012.

Agenda

3 novembre - Comité directeur

7 décembre - Séminaire Marketing - Paris

en cours...

- > Auto évaluation Charte et développement
- > Questionnaire / Immatriculation opérateur de séjours et de voyages
- > Inscription à la formation 'concevoir et élaborer une stratégie de communication'.
- > Recensement des installations sportives
- > Appel à fichiers éthic étapes / mutualisation
- > Inscription aux formations développement durable

...Le saviez-vous ?...

> ATH (association Tourisme et Handicap) vient de sortir son nouveau guide destiné aux professionnels explicitant le label et proposant la mise à jour des contacts ATH en région. (disponible sur simple demande au siège d'éthic étapes)

éthic étapes

27 rue de Turbigo - 75002 Paris T. 01 40 26 57 64 - F. 01 40 26 58 20 E. info@ethic-etapes.fr

>> Accueil collectif de mineurs

Un amendement (amendement Baguet), déposé le 8 octobre, est venu se greffer à la proposition de loi portant sur la simplification du droit la semaine passée suite à l'arrêt du conseil d'Etat concernant le contrat d'engagement éducatif.

Le présent article vise à mettre en conformité la législation nationale avec le droit de l'Union européenne.

Un groupe de travail, installé par le ministre de l'éducation nationale le 19 septembre 2011, a été chargé de formuler des propositions tendant à la mise en place, dans le respect du droit de l'Union européenne, d'un régime dérogatoire au droit commun du travail, qui serait adapté aux contraintes organisationnelles et financières du secteur. En effet, les organisateurs de séjour avec hébergement, associations ou entreprises privées, verraient leur modèle économique complètement bouleversé par la modification (application du droit commun du travail) des termes des contrats qui régissent l'activité des presque 200 000 animateurs de colonies de vacances, et ce d'autant plus que les tarifs de la saison 2011/2012 sont d'ores et déjà diffusés.

L'introduction du présent article dans la présente proposition de loi a pour objet de s'assurer que la question de la réglementation applicable aux titulaires de contrat d'engagement éducatif sera examinée rapidement par le Parlement, compte tenu de l'ampleur des enjeux économiques et sociaux qui y sont liés et des risques de condamnation de la France pour manquement au droit de l'Union européenne.

L'article propose d'instituer, comme le permet la directive, un régime dérogatoire au droit commun du travail.

Il pose le principe d'un repos de 11 heures par période de 24 heures (III) qu'il assortit toutefois de deux dérogations lorsque l'organisation de l'accueil a pour effet de supprimer ou de réduire cette période minimale de repos compensateur. Il prévoit alors que le titulaire du CEE bénéficie d'un repos compensateur égal à la fraction du repos dont il n'a pu bénéficier, qui lui est accordé en tout ou partie pendant l'accueil, dans des conditions fixées par décret.

Cet amendement, s'il ne résout pas les problématiques économiques induites, devrait au moins permettre l'organisation des accueils à venir en particulier lors des vacances de la Toussaint et de noël.

L'ÉTAPE DE LA SEMAINE...

>> éthic étapes CIS Eugène Hénaff à Aubervilliers



Le mois d'octobre, syno-

nyme de rentrée pour grand nombre d'étudiants, marque également une sorte de « rentrée des classes » pour le CIS Eugène Hénaff... En effet, nous avons dit au revoir à Marie André, notre directrice, et lui succédant, c'est avec plaisir que je redécouvre mes sensations d'étudiante un premier jour de classe ; un mélange d'excitation et d'appréhension...

En plus d'accueillir cette semaine Ghislain, qui me remplacera au développement, nous avons le plaisir de compter parmi nous Jacqueline, une volontaire mexicaine, qui restera un an dans la structure. Sans oublier Paul, qui en plus de l'accueil et l'animation des groupes, prendra en charge une partie des réservations.

Cette nouvelle équipe de choc accueillera ce mois-ci, comme tous les ans, les musiciens du festival « Villes des Musiques du Monde » qui a lieu sur le territoire de la Seine Saint Denis. Cet évènement place la diversité au centre de son action et propose aux participants de partager des musiques, des danses, des saveurs et des légendes venues du monde entier. En contre partie, les résidents du foyer et les clients du CIS bénéficient d'invitations et de billets à prix réduits pour les concerts.

En participant à cet évènement, le CIS Eugène Hénaff affirme sa volonté de s'inscrire dans un territoire en plein mouvement qui tire de sa diversité une grande richesse. Un joli pied de nez à tous les « Karcheriseurs » de nos banlieues...

> Marion Del'Homme Directrice

tout étapes échos sur l'espace membre du site